

**ETAIENT PRESENTS** : Marie-Annick GUGUEN, Maire, Thierry DOUAIS, Marie-Claire HAMON, Fabrice GAUVAIN, Eric FOURNEL, Denis JOSSELIN, Alain CAPITAINE, Denise POIDEVIN, Thierry TRONET, Caroline LESCLINGANT, Alain BOURGE, François FEJEAN, Jérôme LEROUX, Bernard JOSSELIN, Soizic NOGRET, Michel DEPARTOUT, Frédéric MIDELET formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS** : Magali ONEN donne procuration à Denis JOSSELIN, Anne AMOURET donne procuration à Caroline LESCLINGANT.

**Informations concernant les décisions du maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.**

- Signature d'un devis pour l'achat d'une sonorisation portable 70 W – PACK 1MIPRO MA - 707, pour un prix de 699 euros hors taxes avec la société Sono Pro, Zac Cap Malo, La Mézière, à Melesse.
- Signature d'un devis pour un complément aux travaux de voirie, pour un prix de 6.900 euros hors taxes avec la société Thébault Enrobé, à Dinan, La Toise.
- Attribution de lots dans le lotissement communal « Le Domaine de Neuville » :
  - le lot numéro 22 à Monsieur et Madame Delamaire, domiciliés à La Chapelle d'Andaine, Le Haut Coudray.
  - le lot numéro 10 à Françoise Le Breton, domiciliés à Ploubalay, 14 rue des Ajoncs.
  - le lot numéro 8 à Séverine et Jean-Charles Morio, domiciliés à Pléboulle, La Chapelle.

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la communauté de communes Côte d'Emeraude pour l'année 2008.**

**Clôture des opérations budgétaires et de la comptabilité de la seconde tranche du lotissement communal de « La Prée Neuve » et affectation du résultat (76 877,71€) en recettes de fonctionnement du budget principal de la commune.**

**Signature, avec les services du Conseil Général des Côtes d'Armor, de la convention permettant l'organisation des opérations cap sports et cap sports vacances.**

**Modification du tableau des effectifs pour prendre en compte la promotion d'un technicien supérieur principal territorial au grade de technicien supérieur territorial chef.**

**Le conseil municipal accepte le principe de la cession d'un délaissé communal (634 m<sup>2</sup>) situé à proximité de leur propriété à Monsieur et Madame Duntze domiciliés à Ploubalay, La Martinais à la condition que tous les frais soient à la charge des acquéreurs. Toutefois, il conviendra de maintenir l'accès à la vallée et au ruisseau en établissant une servitude.**

**Le conseil municipal accepte la vente d'un terrain communal à Mr et Mme Anstett domiciliés à Ploubalay, 19-21 rue des Saudrais pour 3000 € (conformément à l'estimation de l'Inspection domaniale des services fiscaux). Cette cession est soumise à la condition que tous les frais soient à la charge des acquéreurs**

**Propositions d'achats de terrains dans les Vallées Bonas, fixation d'une proposition de prix.**

L'achat des parcelles cadastrées A 164 et A 396 a été proposé à la commune. Celui-ci permettrait d'étendre la maîtrise du foncier dans « Les Vallées Bonas ». Le conseil municipal, conformément à l'avis de l'Inspection domaniale des services fiscaux, accepte le principe de l'achat de ces deux parcelles pour 2100€ chacune.

**Propositions d'achat de terrain à proximité du lotissement des Ormelets, fixation d'une proposition de prix.**

Le conseil municipal accepte le principe de l'acquisition d'une parcelle cadastrée AC 14 d'une superficie globale de 9.701 mètres carrés appartenant à France Domaine et demande à Madame le Maire de proposer la somme de 129.488 euros aux services de l'Inspection domaniale des services fiscaux. Cette proposition prend en compte les prix actuellement pratiqués et permet de ne pas amener une inflation sur les propriétés situées sur les communes littorales.

**Fixation d'une participation pour non réalisation d'aires de stationnement.**

- un montant de 200 euros, par place manquante, sera demandé à tout propriétaire n'étant pas en mesure de respecter les normes de stationnement imposées par le plan local d'urbanisme dans le cadre de la rénovation d'immeubles collectifs.

- Un montant de 2.000 euros, par place manquante, sera demandé à tout propriétaire n'étant pas en mesure de respecter les normes de stationnement imposées par le plan local d'urbanisme en zone UA dans le cadre de programmes neufs de logements.
- Cette participation sera revalorisée en fonction de l'indice du coût de la construction dès la publication de ce dernier

**Validation du contrat de maintenance informatique 2010 du logiciel Agate de gestion de la bibliothèque pour un coût de 360 euros hors taxes conformément au contrat annexé.**

**Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur un bien immobilier situé :**

- un bien immobilier situé 5 place de l'église - cadastré AB 73, pour une superficie de 287 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé 36 rue des Saudrais - cadastré AC 164 et 165, pour une superficie de 1.294 mètres carrés environ

**Mise à disposition gratuite à titre exceptionnel de la salle des fêtes pour le bal organisé le 8 novembre 2009 par le comité des fêtes de La Ville-ès-Prévoist.**

**Adoption de la gratuité de la salle des fêtes pour les manifestations liées au Téléthon cette année.**

**Signature d'une convention avec la commune de Trégon permettant de facturer aux enfants de Trégon, le même tarif qu'à ceux de Ploubalay. La commune de Trégon versant le complément au budget de la commune de Ploubalay.**

**Nomination de Marie-Claire Hamon en qualité de membre titulaire et Thierry Douais en qualité de membre suppléant au Groupe de travail pour l'étude des nouvelles compétences de la communauté de communes Côte d'Emeraude.**